

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUSSIÈRES

**COMPTE-RENDU n° 04/2021
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 6 octobre 2021 2021 à 20h00**

L'an deux mil vingt-et-un à 20h00, le mercredi 6 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Dominique MACHURÉ, Maire,

Conseillers présents : MM Louis CERLE, Patrick SALA, Jean-Luc RONDEAU, Éric DESPRES, Florent VALLÉE, François BAYLE, Mmes Céline D'HOKER, Sophie RANSON, Patience AMEDJI, M Sébastien DUBOIS, Mme Nathalie CHAVES, MM Jean-Charles MENTA, Freddy LESECQ

Absente excusée: Mme Brigitte POIGNANT a donné pouvoir à Mme Céline d'HOKER,

Secrétaire de Séance : M. Freddy LESECQ

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 18 juin 2021, qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

CACPB : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges)**Délibération n° 25/2021**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 7 septembre 2021,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « *est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission* »,

PROPOSE d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 7 septembre 2021

Réfection totale de la toiture de la salle polyvalente – Sollicitation de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2022

Délibération n° 26/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance 2021 avait été effectuée pour la réfection totale de la toiture de la salle polyvalente. En date du 30 août 2021, un courrier de la Préfecture nous a été adressé faisant part qu'il n'a pas été possible de réserver une suite favorable à notre demande.

Monsieur le Maire présente le devis actualisé de la SARL AJC BATIMENT qui s'élève à 35.816,13 € HT soit 42.979,36 € TTC. Il informe qu'un dossier de demande de subvention pourra être déposé au titre du Fonds d'Équipement Rural 2022.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant devis HT	35.816,13 € HT	
Subvention FER 2022 : 50 %		17.908,06 € HT
Financement Fonds propres : 50 % + TVA		25.071,30 €
Montant devis TTC		42.979,36 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de nouveau le projet tel que défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- décide de solliciter le Conseil du Département au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) 2022,
- s'engage de ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- décide d'inscrire les dépenses d'investissement nécessaires au budget 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Travaux de peinture extérieure de l'école – Sollicitation de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022

Délibération n° 27/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant des travaux de peinture extérieure de l'école. D'autres entreprises avaient été contactées mais n'ont pas donné de réponse. Pour cette opération, Monsieur le Maire précise pouvoir solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de travaux de peinture extérieure de l'école,
- retient le devis de la SARL DENOGEANT pour un montant de 14.706,75 € HT soit 17.648,10 € TTC,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022,
- adopte le plan de financement suivant :

Montant devis HT	14.706,75 € HT	
Subvention FER 2022 : 60 %		8.824,05 € HT
Financement Fonds propres : 40 % + TVA		8.824,05 €
Montant devis TTC		17.648,10 € TTC

- s'engage de ne pas commencer les travaux avant l'approbation de Monsieur le Préfet,
- décide d'inscrire les dépenses nécessaires au budget 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Pose de feux tricolores « récompense » « Rue de la Ferté Sous Jouarre » RD 407 – Sollicitation d’une subvention au titre de la répartition des amendes de police programme 2022

Délibération n° 28/2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de pose de feux tricolores « récompense » « Rue de la Ferté Sous Jouarre » afin de lutter contre les excès de vitesse et à sensibiliser les conducteurs de leur comportement sur la route.

En cas d’approbation du projet, un avis sera demandé auprès des services de l’Agence Routière Départementale de CHAILLY-EN-BRIE et une subvention sera sollicitée au titre de la répartition des Amendes de Police programme 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de pose de feux tricolores « récompense » « Rue de la Ferté Sous Jouarre »,
- retient le devis de la Société WOLDPLAS SIGNALISATION pour un montant de 9.745,60 € HT soit 11.694,72 € TTC,
- sollicite pour ce projet une subvention au titre de la répartition des Amendes de Police programme 2022,
- adopte le plan de financement suivant :

Montant devis HT	9.745,60 € HT	
Subvention Amendes de Police 2022 :		9.000,00 € HT
Financement Fonds propres :		2.694,72 €
Montant devis TTC		11.694,72 € TTC
- décide d’inscrire les dépenses d’investissement nécessaires au budget 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Demande de radar routier « Rue de la Ferté sous Jouarre » RD 407 auprès de Monsieur le Sous Préfet

Délibération n° 29/2021

Suite à la visite de Monsieur le Sous-Préfet du 23 décembre 2020, Monsieur le Maire et Monsieur SALA avaient évoqué la pose d’un radar routier fixe « Rue de la Ferté Sous Jouarre » RD 407.

Les riverains de la « Rue de La Ferté Sous Jouarre » se plaignent couramment de l’excès de vitesse de tous les véhicules empruntant cette voie ainsi que du bruit dû à la vitesse démesurée des camions. Après délibération, le Conseil Municipal par 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » :

- approuve le projet de la pose d’un radar routier fixe,
- sollicite Monsieur le Sous-Préfet pour la mise en place d’un radar routier « Rue de la Ferté Sous Jouarre » RD 407,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

SDESM Programme 2022 – Travaux concernant le réseau éclairage public

Délibération n° 30/2021

Considérant l’arrêté inter-préfectoral n° 2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de Bussières est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public :

- Rue de Bois Martin,
- Rue d'Orly,
- Hameau de Chavosse,
- Hameau de Roberdebourg,
- Hameau les Baillets,
- Hameau Fontaine d'Ain,

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 28.430,00 € HT soit 34.116,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant Projet Sommaire (APS),
- transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement des anciens luminaires par des LED sur le réseau d'éclairage public :
 - Rue de Bois Martin,
 - Rue d'Orly,
 - Hameau de Chavosse,
 - Hameau de Roberdebourg,
 - Hameau les Baillets,
 - Hameau Fontaine d'Ain
- sollicite auprès du SDESM, une subvention pour ce projet de rénovation de point lumineux,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenant et out document nécessaire à sa passation ou son exécution,
- autorise le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Devis pour réfection de la toiture de la bibliothèque et création d'un caniveau le long du mur de la bibliothèque

Délibération n° 31/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne bibliothèque devenue le bureau de la directrice d'école subit des infiltrations par la toiture et les murs coté cour de l'école.

Il présente un devis de la SARL AJC BATIMENT afin de réaliser des travaux pour assainir cette pièce dont les cloisons des murs moisissent.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de travaux dans l'ancienne bibliothèque,
- retient le devis de la SARL AJC BATIMENT pour un montant de 8.692,85 € HT soit 10.431,42 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Devis pour réfection de la chaussée « Allée des Bois »

Délibération n° 32/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dégradation de la voie « Allée des Bois » suite au passage de gros matériels pour la mise en place d'une antenne téléphonique sur la commune d'Orly-Sur-Morin. Il fait part de la rencontre avec Monsieur LEGROS, Maire d'Orly-Sur-Morin et lui avoir présenté le devis de la SARL PAUL & RONDEAU TP afin de demander une participation aux travaux de réfection de la chaussée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de réfection de la voie « Allée des Bois »,
- retient le devis de la SARL PAUL & RONDEAU TP pour un montant de 6.909,00 € HT soit 8.290,80 € TTC,
- demande la participation de la Commune d'Orly-Sur-Morin à hauteur de 50 % soit un coût pour chaque commune de 3.454,50 € HT soit 4.145,40 € TTC,
- décide d'inscrire les dépenses de fonctionnement nécessaire au budget 2022 au compte 615231,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Devis de curage de fossé « Rue de La Ferté Sous Jouarre » - RD 407

Délibération n° 33/2021

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL PAUL & RONDEAU TP pour curage de fossé « Rue de La Ferté Sous Jouarre » RD 407 afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de curage de fossé « Rue de la Ferté Sous Jouarre »,
- retient le devis de la SARL PAUL & RONDEAU TP pour un montant de 1.265,00 € HT soit 1.518,00 € TTC,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire à mandater la facture dès sa réception,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- avoir reçu un avis positif concernant la pose d'une antenne de l'opérateur Orange sur la commune, attente de la déclaration préalable ;
- qu'il serait souhaitable de délibérer pour émettre un avis sur la pose ou non d'éoliennes sur la commune ;
- que suite aux fortes pluies du 19 juin 2021, deux administrés ont déposé un dossier auprès de leurs assurances. Il en résulte que la commune n'est pas engagée ;
- avoir recensé 63 personnes âgées de 65 ans et plus qui seront bénéficiaire des colis de Noël. Monsieur Jean-Luc RONDEAU se propose de trouver des produits locaux pour la confection de celui-ci ;
- concernant les cadeaux de Noël pour les enfants de Bussières scolarisés sur le RPI, ils seront commandés auprès du magasin LECLERC. Il est demandé que les dictionnaires offerts aux élèves de CM2 soient remplacés par une calculatrice. Un avis favorable est émis par l'ensemble du Conseil Municipal. A cette occasion, Madame Sophie RANSON demande que des balles et ballons en mousse soient achetés pour la pose méridienne ;
- du changement du photocopieur de la Mairie. Un leasing a été signé avec la société EBS.

Monsieur Louis CERLE qui s'est rendu à une réunion COVALTRI informe le Conseil Municipal :

- que les camions de ramassage poubelles seront dotés de caméra afin de constater les déchets déposés dans les bacs ;
- que les déchets verts risquent de ne plus être ramassés suite aux incivilités constatés. Des déchets autres que végétaux sont trouvés dans les bacs.

Monsieur Patrick SALA informe le Conseil Municipal :

- que les services de la préfecture chargés de l'environnement ont pris contact avec le garage ALEX MOTOR suite à un signalement concernant des activités de casse automobiles ;
- qu'il serait souhaitable de mettre en place sur la commune la verbalisation électronique auprès de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

La séance est levée à 22h00

Dominique MACHURÉ
Maire

ÉMARGEMENT

Louis CERLE	Patrick SALA	Jean-Luc RONDEAU	Éric DESPRES
Florent VALLÉE	François BAYLE	Céline d'HOKER	Brigitte POIGNANT
			A donné pouvoir à Céline D'HOKER
Sophie RANSON	Patience AMEDJI	Sébastien DUBOIS	Nathalie CHAVES
	Jean-Charles MENTA	Freddy LESECQ	